



SENEGAL
INTERVENTION
DE S.E.M. ABDOU SALAM DIALLO
AMBASSADEUR,
REPRESENTANT PERMANENT



FINANCEMENT DES OPERATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX



New York, le 10 mai 2012

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président

Il me plait, à l'entame de mon propos, de vous réitérer les félicitations de ma délégation pour votre leadership éclairé dans la conduite de nos délibérations. J'y associe les membres du bureau.

Je remercie Madame Maria CAZAR, Sous-secrétaire générale, Contrôleur des Nations Unies pour nous avoir présenté les rapports pertinents du Secrétaire général sur les Opérations de Maintien de la Paix (OMP).

Permettez-moi également de remercier Monsieur Colleen Kelapile, Président du Comité Consultatif pour les Questions Administratives et Budgétaires (CCQAB) pour la présentation du rapport du comité sur ce point.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le délégué de la Côte d'Ivoire au nom du Groupe des Etats d'Afrique, et souhaite à titre national, faire quelques commentaires sur le financement des Opérations de Maintien de la Paix.

Je voudrais, tout d'abord, rendre un hommage appuyé à tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie au cours de l'année écoulée en s'acquittant de leur devoir. Qu'il me soit permis de m'incliner devant leurs mémoires.

Ma délégation voudrait également féliciter tout le personnel civil des opérations de maintien de la paix qui travaille avec désintéressement et abnégation dans des conditions souvent difficiles.

Le Sénégal, fidèle à sa longue tradition de participation aux opérations de maintien de la paix, réitère son engagement constant à mettre à la disposition de l'Organisation des contingents militaires et de police bien formés, aguerris et expérimentés en vue d'aider à l'avènement d'un monde de paix et de sécurité, idéal premier de la Charte des Nations Unies.

Monsieur le Président,

Le Sénégal prend note du montant total des crédits demandés par le Secrétaire général, au titre des budgets des opérations de maintien de la paix.

Cette enveloppe budgétaire qui s'élève à 7,4 milliards de dollars US représente une baisse d'environ 5,5% par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice budgétaire en cours.

Le Sénégal engage les Etats membres à allouer à toutes les missions de maintien de la paix des ressources financières suffisantes afin qu'elles puissent s'acquitter

convenablement de leurs mandats dont les composantes essentielles restent pour nous : la protection des populations civiles surtout les femmes et les enfants, l'appui à la mise en place d'un Etat de droit et le soutien optimal aux processus de paix.

Compte tenu de la dégradation des conditions de sécurité dans la plupart des zones d'intervention des missions, la première composante devrait, à notre avis, bénéficier d'une attention soutenue de la part du Secrétaire général. Dans cette optique, des instructions devraient être données aux responsables des missions afin de prévoir dans leurs budgets des ressources financières adéquates pour financer les activités dans ce domaine.

Comme par le passé, ma délégation demeure opposée à toute tentative de négocier les budgets des OMP de manière globale. En outre, elle émet de fortes réserves sur l'application de coupes budgétaires, uniformes, à l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

Toutefois, le Sénégal reconnaît, que la situation économique mondiale actuelle exige une gestion rationnelle, efficace, et économe des ressources financières mises à la disposition du Secrétaire général pour le financement des

opérations de maintien de la paix, selon les principes les plus élevés en matière de transparence.

Dans cette perspective, le Secrétaire général devrait particulièrement veiller à la mise en œuvre des recommandations pertinentes des organes de contrôle aussi bien internes qu'externes au Secrétariat sur la gestion des opérations de maintien de la paix.

S'agissant des achats, ma délégation salue l'organisation récente, par la Division des achats, de séminaires dans les pays en développement notamment en Afrique. Cette belle et judicieuse initiative qu'il convient d'élargir et de renforcer aura permis d'augmenter le nombre d'entreprises du Sud inscrites dans le portail mondial des fournisseurs de l'ONU.

En vue de soutenir les efforts visant à assurer le développement économique et social dans les zones d'établissement des OMP, le Secrétaire général devrait instruire le Département des opérations de maintien de la paix et celui de l'appui aux missions à prendre des mesures ou autres initiatives de nature à assurer une plus grande part de marché aux fournisseurs locaux et sous-régionaux.

Concernant la question des indemnisations pour cause de décès ou d'invalidité, il me plait d'appeler l'attention du Secrétaire général sur l'impérieuse nécessité du respect des termes des paragraphes 4 et 5 de la section 2 de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale.

En effet, la durée de traitement de certains dossiers, notamment ceux relatifs aux invalidités, est anormalement longue. Cette situation est liée au fait que la Division des services médicaux du Département de la gestion demande parfois des compléments d'informations sur l'état de santé des requérants que nous jugeons sans intérêt. Celles-ci ne font que retarder le règlement des indemnités des ayants droits.

Pour conclure, j'invite le Secrétaire général à faire accélérer les procédures relatives au règlement à temps des sommes dues aux pays contributeurs de troupes au titre des remboursements des fournitures et matériels.

C'est d'ailleurs le meilleur moyen de leur permettre de disposer des moyens de renforcer l'état de préparation opérationnelle de leurs contingents.

Je vous remercie de votre attention.